

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1150

Lyon 9e - Rectificatif à la délibération n° 2014/668 du 24 novembre 2014 relative à l'acquisition du nouveau groupe scolaire Antonin Laborde sis rue des Docks - EI 09343

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1150 - LYON 9E - RECTIFICATIF A LA DELIBERATION N° 2014/668 DU 24 NOVEMBRE 2014 RELATIVE A L'ACQUISITION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ANTONIN LABORDE SIS RUE DES DOCKS - EI 09343 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/668 du 24 novembre 2014, vous avez approuvé l'acquisition à titre gratuit du nouveau groupe scolaire Antonin Laborde sis rue Joannès Carret et rue des Docks à Lyon 9<sup>e</sup>.

Depuis lors, il a été procédé à une nouvelle numérotation cadastrale des parcelles cédées par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon et la cession de ces parcelles, nouvellement identifiées, a d'ores et déjà été approuvée par décision n° CP-2015-0022 de la Commission permanente de la Métropole de Lyon le 2 février 2015.

Ainsi, la disposition initialement soumise au Conseil municipal et retranscrite ci-dessous :

*« A ce jour, le nouveau groupe scolaire Antonin Laborde est achevé, il convient de l'incorporer au patrimoine communal, par acte de transfert de propriété à titre gratuit. Cet équipement a pour terrain d'assiette les parcelles cadastrées AL 50, 90, 94, 95 et 98 et AM 14, 19, 20, 125, 127, 129 et 135 sises rue Joannès Carret et rue des Docks à Lyon 9<sup>e</sup> ».*

Doit être remplacée en lieu et place par :

*« A ce jour, le nouveau groupe scolaire Antonin Laborde est achevé, il convient de l'incorporer au patrimoine communal, par acte de transfert de propriété à titre gratuit. Cet équipement a pour terrain d'assiette les parcelles cadastrées AL 145, 147, 149, 151 et 153 et AM 14, 19, 20, 125, 127, 129 et 163 sises rue Joannès Carret et rue des Docks à Lyon 9<sup>e</sup> ».*

L'ensemble des autres dispositions concernant cette acquisition demeure inchangé.

Par ailleurs, il convient de préciser que les frais d'acte imposés par la nouvelle numérotation des parcelles acquises seront supportés par la Métropole de Lyon.

Il vous est alors proposé par la présente :

- d'approuver l'acquisition du tènement immobilier constituant le nouveau groupe scolaire Antonin Laborde sis rue Joannès Carret et rue des Docks

à Lyon 9<sup>e</sup>, nouvellement cadastré AL 145, 147, 149, 151 et 153 et AM 14, 19, 20, 125, 127, 129 et 163 ;

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de cette acquisition portant les nouvelles mentions susvisées relatives aux parcelles acquises à titre gratuit de la Métropole de Lyon.

Vu la délibération n° 2014/668 du 24 novembre 2014 ;

Vu la décision n° CP-2015-0022 de la Commission permanente de la Métropole de Lyon le 2 février 2015 ;

M. le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ayant été consulté par courrier du 30 avril 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La rectification des parcelles objets de l'acquisition par la Ville de Lyon et constituant le nouveau groupe scolaire Antonin Laborde sis rue Joannès Carret rue des Docks à Lyon 9<sup>e</sup> cadastré AL 145, 147, 149, 151 et 153 et AM 14, 19, 20, 125, 127, 129 et 163, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique relatif à cette acquisition ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY